



Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Le Clos Chevalier 7 rue du Père Adam - 01210 ORNEX
Tél. 04 50 99 11 00 – Fax. 04 50 42 19 28 – e-mail : secretariat@lecloschevalier.fr

Situation Géographique

Le Clos Chevalier est situé à Ornex dans l'Ain à la frontière suisse. Au cœur du Pays de Gex, l'établissement dispose d'un côté d'une vue sur les Alpes et de l'autre sur le Jura. Il est situé à 2 minutes du centre ville et de tous les commerces.



L'Établissement



Le Clos Chevalier accueille des personnes dépendantes de plus de 60 ans en chambre individuelle. Il comprend une unité de 11 lits pour les personnes atteintes de troubles cognitifs importants (maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés). 66 chambres sont réservées à l'accueil permanent et 4 en accueil temporaire.

Disposé sur 3 étages, l'Établissement conjugue l'intimité avec des chambres individuelles spacieuses équipées d'une salle de douche et le contact avec des espaces collectifs pour les animations et les repas. Il est même possible pour les couples de disposer 2 chambres communicantes.



Un Jardin des Senteurs à caractère thérapeutique permet aux résidents de disposer d'un environnement calme et verdoyant pour se reposer, se ressourcer et même s'adonner aux plaisirs du jardinage.

Lors de son ouverture en octobre 2008, le Clos Chevalier a signé une convention tripartite avec le Conseil Général et la DDASS de l'Ain s'engageant ainsi dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Il est habilité à l'aide sociale et conventionné APL.

Le projet



L'EHPAD « Le Clos Chevalier » est un lieu de vie et de soins qui s'est donné pour mission d'accompagner les personnes âgées dépendantes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de répondre au mieux à leurs besoins. L'Établissement a pour objectif de rendre effectif le droit à la protection, à la sécurité (y compris sanitaire et alimentaire), à la santé et aux soins et de garantir un suivi médical adapté.

L'Établissement s'emploie, dans l'ensemble des actions qu'il met en œuvre, à maintenir le plus haut niveau d'autonomie de chacun des résidents dans sa vie quotidienne et dans sa vie sociale. Il favorise le respect de ses choix chaque fois que possible. La personne se voit proposer un accompagnement individualisé et le plus adapté à ses besoins, dans la continuité des interventions. Elle dispose du libre choix entre les prestations qui lui sont offertes dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.